

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Synthèse

Conseil communautaire du 20 mars 2023

Budget Principal

Budget Annexe Zones Communautaires

Budget Annexe Bâtiments Economiques

Budget Annexe Office de Tourisme

Budget Annexe Ordures Ménagères

Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

I - SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 - 3 -

II - SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 - 5 -

II.1. BUDGET PRINCIPAL (TRANSPOSE EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023)..... - 5 -

II.2. BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES (TRANSPOSE EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023) - 11 -

II.3. BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES (TRANSPOSE EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023)..... - 11 -

II.4. BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (TRANSPOSE EN M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023)..... - 12 -

II.5. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - 12 -

II.5. BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - 14 -

Les principales dispositions envisagées lors du Débat d'Orientations Budgetaires et présentées au Conseil communautaire le 20 février 2023, sont respectées (cf. rapport d'orientations budgétaires), à savoir :

- Des dépenses de fonctionnement en forte hausse en 2023 due à un décalage de certaines dépenses prévues en 2022 mais non réalisées (notamment l'entretien de voirie, recrutements moins importants que prévus...), la forte hausse du coût de l'énergie et des matériaux, la poursuite du PCAET et de la mobilité, des actions de développement économique, la consolidation des postes créés en 2022, la création de plusieurs postes en 2023 et la revalorisation du point d'indice sur une année pleine
- Consolidation des ressources :
 - Proposition de hausse du taux de foncier bâti de 1 point
 - Evolution du coefficient de Tascom (1,30 en 2023) conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2022
 - Renforcement de la taxe GEMAPI avec un produit proposé à 350 000 € afin de couvrir les dépenses relatives à cette compétence
- Versements aux communes :
 - Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000 € répartie comme suit : 20% pour l'insuffisance de potentiel financier & population, 60 % écart de revenu / moyenne de la CC & population et 20 % superficie
 - Maintien de l'enveloppe pour les fonds de concours
 - Diminution de l'attribution de compensation pour prise en compte des charges liées à la mutualisation informatique
 - Reversement du FPIC aux communes en totalité
- Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, poursuite des autorisations de programme et de crédits de paiement pour les opérations les plus importantes afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices et d'avoir une meilleure visibilité budgétaire, création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'apport en numéraire à la société Vie et Boulogne Energie et ajustement des opérations en cours.

I - SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Les Comptes Administratifs 2022 de l'ensemble des budgets de la communauté de communes présentent un résultat consolidé de **3 830 219,21 €** contre 5 333 255,83 € en 2021 (sections de fonctionnement et d'investissement confondues et reports résultats 2021 compris).

Sur le Budget Principal, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +6,1% entre 2021 et 2022. Cette évolution s'explique principalement par la progression des autres charges de gestion courante (+21,9%) avec la mutualisation informatique, des charges à caractère général (+12,5%) et des charges de personnel (+10,1%). Les atténuations de produits qui intègrent l'attribution de compensation pour un montant de 4 857 094 € (contre 5 086 209 € en 2021 ; diminution pour tenir compte des charges liées au service informatique mutualisé), représentent la dépense la plus importante en 2022, avec 33,5% des dépenses réelles totales, devant les charges de personnel avec 31,1%.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 8%.

La dynamique des ressources en 2022 s'explique principalement par la progression :

- des impôts et taxes de + 915 K€ avec la mise en œuvre de la Taxe GEMAPI, la perception de rôles supplémentaires, une actualisation de 9,6% de la fraction de TVA et ce, malgré la baisse de la CVAE de -101 K€ et du FPIC de -107 K€,
- des produits des services de + 246 K€,
- des dotations de 221 K€.

Rapportée aux recettes totales de fonctionnement, la fraction de TVA représente 26,7%, la fiscalité directe (FB, FNB, TH résidences secondaires, CFE) 19,1%, la CVAE 15,4%, les nouvelles compensations fiscales 8,9%, la dotation de compensation 4,9% et la DGF 4,7%. A noter également qu'avec la réforme fiscale, les ressources fiscales pilotables ne représentent plus que 34% contre 73% en 2019.

Le programme d'investissement du Budget Général sur la période 2019 – 2022 atteint 20,9 millions d'euros (subventions d'équipement versées aux communes comprises). La communauté de communes a mobilisé des capitaux extérieurs pour un montant de 2,1 millions d'euros sur cette période.

L'endettement global de la collectivité au 31 décembre 2022 s'élève à 4 295 000 € (contre 4 200 000 € au 31 décembre 2021 (tous budgets confondus).

La capacité de désendettement est excellente sur le budget principal (0,7 ans). Le taux d'endettement sur ce budget est de 13,59% (le capital restant dû représente 13,59% des recettes réelles de fonctionnement), la communauté de communes est donc peu endettée (moyenne de la strate en 2021 : 51,2% - source DGFIP).

La population légale du territoire poursuit sa progression avec une augmentation de 1,01% entre 2022 et 2023 et atteint 46 207 habitants au 1^{er} janvier 2023.

Les effectifs de la communauté de communes sont passés de 93 agents au 1^{er} janvier 2022 à 99 emplois permanents pourvus au 1^{er} janvier 2023 (107 agents en comptant les contractuels pour remplacement, accroissement d'activité et autres postes non permanents). Cette augmentation s'explique par la création de postes nécessaires pour structurer les services et faire face à l'extension de certains domaines d'intervention (assistant mobilité, agents pour la nouvelle piscine d'Aizenay, responsable office de tourisme, communication...).

Fin 2022, sur le Budget Principal, le fonds de roulement (trésorerie) s'élève à 4 437 076 contre 5 438 200 € en 2021. Une ligne de trésorerie de 1 000 000 € maximum a été ouverte durant l'année 2022 afin de faciliter la gestion. La capacité d'autofinancement nette progresse de 397 157 € par rapport à 2021, et représente un montant de 3 227 840 €. Cette progression s'explique par l'évolution des recettes de fonctionnement plus importante que celle des charges de fonctionnement.

Voir ratios et tableau d'analyse financière pages 9 et 10.

Pour information, ci-dessous le détail des charges transférées par les communes :

Dépenses par service (hors budgets annexes)	2020			2021			2022		
	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général	Fonctionnement	Investissement	Total général
Dépenses sans transfert de charges des communes									
EAU - GEMAPI	321 839		321 839	329 492		329 492	407 074		407 074
APPLICATION DROIT DU SOL	243 215		243 215	266 451	9 883	276 334	330 482		330 482
HABITAT	272 963		272 963	328 638		328 638	314 440		314 440
RELAIS PETITE ENFANCE	162 521	6 432	168 953	205 817	27 996	233 813	245 442	3 794	249 236
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE	38 712		38 712	156 669	1 375	158 044	209 723	2 000	211 723
FRANCE SERVICES	94 406	65 471	159 878	93 989	72 312	166 300	131 668	29 862	161 531
MOBILITE	34 664	693	35 357	61 518	8 706	70 224	118 418	24 813	143 231
AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	140 192	2 160	142 352	146 751		146 751	136 467	695	137 162
URBANISME	58 973	64 788	123 761	89 882	56 320	146 202	69 410	43 414	112 824
EMPLOI INSERTION	80 019		80 019	80 573		80 573	81 043		81 043
PARENTALITE / ACTIONS COORDONNEES	57 860	1 165	59 024	58 265		58 265	65 034	1 800	66 833
EDUCATION ROUTIERE	53 378	2 850	56 228	55 341		55 341	47 591	9 497	57 087
ENSEIGNEMENT MUSICAL	42 792		42 792	19 786		19 786	46 078		46 078
EPICERIES SOCIALES	36 275	52 544	88 819	40 504	47 641	88 145	33 639	8 434	42 073
AIDES ENTREPRISES COVID 19	32 400	90 000	122 400	19 891	92 409	112 300	122	39 235	39 357
TRANSPORT NATATION SCOLAIRE	23 200		23 200	28 802		28 802	30 568		30 568
POLE SOCIAL (TREMPLIN ACEMUS)	10 097	623	10 720	19 280		19 280	8 556	15 300	23 856
FRELONS ASIATIQUES	15 896		15 896	21 768		21 768	19 248		19 248
LES JARDINS DE L'AUMONERIE AIZENAY	8 797	17 274	26 070	4 297	5 473	9 770	6 252	5 977	12 229
CICADELLE AIZENAY	1 818	129 696	131 514	1 192	14 531	15 724	864	60	924
TOTAL	1 730 016	433 695	2 163 710	2 028 907	336 645	2 365 552	2 302 120	184 881	2 487 001
Dépenses avec transfert de charges des communes									
RESEAU DES MEDIA THEQUES	879 828	6 442	886 270	919 778	2 343	922 121	915 003	2 336	917 339
CHATEAU APREMONT	61 563	16 287	77 850	53 422	7 625	61 047	42 659		42 659
PLAGE APREMONT	51 132	-	51 132	59 066	17 589	76 656	45 427	924	46 351
PISCINES	754 042	436 794	1 190 836	778 039	2 176 736	2 954 776	985 756	3 163 985	4 149 741
TOTAL	1 746 565	459 523	2 206 088	1 810 306	2 204 293	4 014 599	1 988 845	3 167 245	5 156 090

II - SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Les BP 2023 de l'ensemble des budgets de la communauté de communes s'élèvent à un total de **59 038 750 €**, dont :

- 36 401 200 € en section de fonctionnement
- 22 637 550 € en section d'investissement.

II.1. Budget Principal (transposé en M57 au 1^{er} janvier 2023)

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à **22 582 600 €**.

Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent notamment :

- ❖ Les charges à caractère général pour **3 334 000 €** dont 195 382 € de report 2022, contre 2 225 529,84 € réalisé en 2022, soit une augmentation de près de 50%.

Cette progression est principalement due à la hausse des prix de l'électricité et des matériaux, au nouveau marché d'entretien des espaces verts avec plus de surface à entretenir et une forte hausse des coûts unitaires, à l'entretien de la voirie (des gros travaux budgétisés en 2022 seront réalisés en 2023), à la poursuite des actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territoire et de la mobilité (études diverses et sensibilisation), aux actions liées au développement économique, à la réfection des bassins d'orage sur les zones, aux frais d'avocats pour contentieux en cours ou à venir (PluIH, piscine...), au lancement d'une étude sur la prise de compétence assainissement au 01/01/2026.

- ❖ Les charges de personnel pour **5 155 900 €** contre 4 509 056,59 € réalisé en 2022, soit une augmentation de 14%.

Cette augmentation s'explique par la consolidation des 10 postes créés en 2022 et leur rémunération sur une année complète, la création de minimum 7 nouveaux postes en 2023, au recrutement d'agents temporaires pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité de certains services et au remplacement d'agents, ainsi que la revalorisation des rémunérations.

- ❖ Les atténuations de produits représentent **5 358 000 €**

Il s'agit principalement des reversements aux communes (attribution de compensation et DSC).

L'attribution de compensation est diminuée pour tenir compte du coût du service mutualisé informatique mis en place depuis le 1^{er} octobre 2020.

Par ailleurs, une Dotation de Solidarité Communautaire de 500 000 € sera répartie entre les communes membres (enveloppe inchangée depuis 2018) selon les critères de répartition modifiés en 2022 (voir page 3).

- ❖ Un virement à la section d'investissement pour **4 053 900 €**. Cette somme correspond à l'autofinancement pouvant être dégagé pour financer l'investissement.

- ❖ Les amortissements pour **2 000 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

- ❖ Les autres charges de gestion courante pour **2 615 800 €** dont 167 799 € de report 2022, contre 2 300 053,89 € réalisé en 2022, soit une augmentation de près de 14%.

Cela concerne notamment :

- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud), une partie de la mutualisation informatique, les abonnements aux divers logiciels : 332 660 €
- Le financement du déficit du budget annexe Office de Tourisme (350 000 € contre 300 000 € en 2022)
- Les indemnités des élus (indemnités, charges, frais de mission et de formation) : 201 500 €
- Le service incendie : 650 400 € (en hausse de 4,2% par rapport à 2022)
- Les participations aux syndicats mixtes auxquels adhère la communauté de communes, notamment pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : 339 000 €
- Les subventions aux associations : 248 700 €

- Les subventions versées dans le cadre des actions OPAH, Eco Pass et Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), ainsi que la mobilité (aide à l'acquisition de VAE – 75 000 €) ; en 2022, ces subventions étaient comptabilisées en charges exceptionnelles. Ces dernières disparaissent avec la M57 et deviennent des charges spécifiques, dont l'utilisation est limitée.

❖ Les charges financières pour **60 000 €** : intérêts des emprunts en cours ou à venir et intérêts sur ligne de trésorerie.

❖ Les charges spécifiques pour **5 000 €**. Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

Les recettes de fonctionnement

❖ L'excédent de fonctionnement reporté 2022 est de **4 197 478,61 €**, après déduction de l'affectation du résultat en investissement pour un montant de 2 255 837,10 €.

Les autres recettes proviennent principalement de :

❖ La mise à disposition de personnel facturée aux Budgets Annexes Ordures Ménagères, SPANC et Office de Tourisme pour **853 300 €**.

❖ Des droits perçus sur les aires d'accueil des gens du voyage, les piscines et les prestations de services versées par la CAF pour le Relais Petite Enfance et la parentalité, pour **445 140 €**.

❖ Le remboursement par les budgets annexes OM et SPANC des charges de structure pour **32 600 €**.

❖ Les impôts et taxes pour **7 808 300 €**.

Avec la norme comptable M57 effective depuis le 1^{er} janvier 2023, ce chapitre comprend principalement la fraction de TVA en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE. Il est prévu une revalorisation d'environ 5% liée à l'inflation.

❖ La fiscalité locale pour **5 111 000 €**.

A noter que les informations fiscales ne sont pas reçues à ce jour. Toutefois, comme évoqué lors du DOB, il est proposé une hausse de 1 point du taux de foncier bâti, ce qui permettrait de consolider les ressources avec un produit supplémentaire d'environ 386 000 €. Il est également proposé de voter un produit de GEMAPI de 350 000 € compte tenu des charges en augmentation. Les bases d'imposition devraient être revalorisées de 7,1%.

Taux proposés :

	Taux 2022	Taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	22,72%	22,72%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires*	Non voté	10,14%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	2,16%	2,16%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,00%	2,00%

* Taux appliqué avant la réforme

De plus, le coefficient de TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) passe de 1,25% à 1,30% en 2023 (cf. délibération n°2022D93 du 26 septembre 2022). C'est la dernière fois qu'il peut évoluer.

❖ Les dotations et participations pour **3 920 140 €**.

Avec notamment :

- La DGF estimée à 1 680 000 € (contre 1 727 213 € en 2022)
- Des aides forfaitaires pour France Services, les aires d'accueil, des subventions ADEME, Sydev, Leader, CAF et Région pour le PCAET et la mobilité, la Culture, le Relais Petite Enfance et la parentalité, le reliquat des aides pour le suivi animation de l'OPAH et du PTREH, pour un montant global de 500 840 €
- Les allocations compensatrices sur la fiscalité pour 1 699 300 € (montant estimatif)
- Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement pour 40 000 €.

❖ Les autres produits de gestion courante pour **144 162 €**.

Il s'agit des loyers ou redevances encaissés : gendarmerie de Palluau, France Services, pôle social (Tremplin et Acemus), Cicadelle, épiceries sociales, SAFER.

Section d'investissement

Elle s'équilibre à **10 195 300 €**.

Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

- ❖ Le déficit d'investissement 2022 reporté pour **2 016 240,10 €**
- ❖ Un remboursement de FCTVA suite à des cessions de biens pour **10 000 €**.
- ❖ Le remboursement des emprunts en cours pour le bâtiment de France Services (ex siège de la CC Palluau), la banque alimentaire de Palluau et le nouvel emprunt pour les travaux de la piscine d'Aizenay : **267 000 €**.
- ❖ Les immobilisations incorporelles pour **751 152 €**, qui comprennent :
 - Les frais liés aux procédures de modification et/ou révisions du PLUIH pour 130 000 €
 - Des frais d'étude pour la nouvelle piscine du Poiré, le château d'Apremont, l'échangeur Ouest de Chantemerle, le bâtiment de stockage de la CCVB, le bâtiment des Jardins de l'Aumônerie, le site des Charpentes Fournier et divers projets : 605 000 €.
- ❖ Les subventions d'équipement versées pour **3 217 655 €**, avec notamment :
 - Les fonds de concours versés aux communes pour 2 620 055 €, dont un report 2022 de 620 055 € (versement non encore demandé par les communes)
 - Le très haut débit pour 395 100 € conformément à la convention avec le Sydev
 - Le solde de subventions du fonds de relance pour les entreprises dans le cadre du Covid en partenariat avec le Département : 20 000 € (report 2022)
 - Une enveloppe de 182 500 € pour des aides aux bailleurs sociaux, ainsi que des aides aux communes pour les acquisitions foncières, conformément au programme du PLUIH.
- ❖ Les immobilisations corporelles pour **594 649 €**.

Elles concernent notamment :

- Le renouvellement de poteaux incendie et bâches incendie : 128 048 €
- L'acquisition de matériel technique notamment pour l'entretien des bâtiments, l'éclairage : 90 456 €
- L'achat de véhicules pour la prévention routière, le service Habitat, le service Culture et le remplacement du Kangoo technique, l'achat de vélos cargos en vue de la location (plan mobilité) : 149 564 €
- L'achat de matériel informatique et téléphonie : 73 924 €
- L'achat de matériels de bureau et mobilier, avec notamment des tables de pique-nique pour les zones économiques : 17 000 €
- Du matériel divers pour 119 157 € dont l'achat de stations de réparation pour vélos, gonflage, box vélos dans le cadre de la mobilité et la signalétique des zones.
- ❖ Les immobilisations en cours pour **2 980 574,90 €**.

Outre les travaux en cours, sont également prévus :

- Le nouveau bâtiment de stockage de la CCVB : 480 000 €
- L'extension du bâtiment des Jardins de l'Aumônerie : 1 080 000 €
- La réfection de la pataugeoire de la piscine de Maché : 150 000 €
- Une réserve de crédits pour d'éventuels travaux de reprise à la piscine d'Aizenay suite au contentieux avec des entreprises : 400 000 €
- Des travaux de voirie : 374 304 €

Depuis 2020, les opérations les plus importantes font l'objet d'autorisations de programme et de crédits de paiement afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices et d'avoir une meilleure visibilité budgétaire ainsi qu'un taux de réalisation sensiblement amélioré.

- ❖ Les autres immobilisations financières pour **125 000 €**. Il s'agit de l'apport en compte courant d'associé à Vie et Boulogne Energie.
- ❖ La mutualisation informatique pour **92 029 €**. Il s'agit de l'achat de matériel pour le compte des communes. Ces dernières remboursent intégralement la CCVB (voir en recettes d'investissement).

L'ensemble de l'investissement est détaillé ci-après.

Plan Pluriannuel d'Investissement

DEPENSES PREVISIONNELLES BUDGET GENERAL

N°Opération	PROJETS	CA 2022	Reports 2022	Nouveaux crédits 2023	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Total période 2023 - 2026
	Très haut débit	395 073 €		395 100 €	395 100 €	197 600 €			592 700 €
	PLUIH et PLU	43 414 €	31 794 €	98 206 €	130 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	220 000 €
	Etude site Charpentres Fourmier			220 000 €	220 000 €				220 000 €
	Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes			182 500 €		182 500 €	182 500 €	182 500 €	730 000 €
	Subventions d'équipement aux communes	1 878 086 €	620 055 €	2 000 000 €	2 620 055 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	6 820 055 €
	Abondement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)	39 235 €	20 000 €		20 000 €				20 000 €
	Travaux divers voirie	283 482 €	74 304 €	300 000 €	374 304 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 424 304 €
	Poteaux incendie et bâches incendie	19 869 €	18 048 €	110 000 €	128 048 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	218 048 €
	Logiciels et matériels informatiques divers	148 220 €	51 076 €	39 000 €	90 076 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	240 076 €
	Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissement)	48 313 €	17 129 €	74 900 €	92 029 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	272 029 €
	Travaux locaux secours catholique Le Poiré								
	Local de stockage 2			520 000 €	520 000 €				520 000 €
	Réfection patageoire piscine de Maché			150 000 €	150 000 €				150 000 €
	Investissements divers (travaux, véhicules...)	316 972 €	174 966 €	708 329 €	883 295 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €	1 903 295 €
11	Travaux de mise aux normes piscines	507 €							
12	Travaux de rénovation piscine d'Aizenay *	2 959 490 €		393 337 €	393 337 €				393 337 €
13	Construction piscine Le Poiré *			50 000 €	50 000 €	50 000 €	2 200 000 €	5 689 200 €	7 989 200 €
14	Parking gare Bellevigny								
15	Extension 2 siège CCVB *	1 307 981 €		77 317 €	77 317 €				77 317 €
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	13 573 €							
18	Réhabilitation du château d'Apremont - phase 1			90 000 €	90 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	690 000 €
19	Rénovation bâtiment Cicadelle Aizenay	60 €							
20	Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie	5 977 €		1 230 000 €	1 230 000 €				1 230 000 €
21	Apport en numéraire Vie et Boulogne Energie *			125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	500 000 €
	PPI total	7 460 252 €	1 007 372 €	6 763 688 €	7 771 060 €	3 015 100 €	4 967 500 €	8 456 700 €	24 210 360 €

* Ces opérations font l'objet d'autorisations de programme et crédits de paiement afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices

RECETTES ATTENDUES BUDGET GENERAL

	PROJETS	CA 2022	Reports 2022	Nouveaux crédits 2023	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Total période 2023 - 2026
	DETR bâtiment de stockage CCVB								
	Subvention Région bâtiment de stockage CCVB								
	DETR extension 1 CCVB								
	Subvention Sydev Espace St Jacques								
	Subvention Région rénovation piscine Maché								
12	Subvention Région rénovation piscine Aizenay	243 083 €	65 760 €		65 760 €				65 760 €
	Fonds de relance Région rénovation piscine Aizenay	264 500 €	105 800 €		105 800 €				105 800 €
	Subvention Département rénovation piscine Aizenay	263 200 €	197 400 €		197 400 €				197 400 €
	Subvention DSIL rénovation piscine Aizenay	225 000 €	90 000 €		90 000 €				90 000 €
13	Subvention Région rénovation piscine Le Poiré								
	Subvention Département rénovation piscine Le Poiré								
	Subvention DETR construction piscine Le Poiré								
	Subvention Région extension 2 CCVB	274 811 €	73 900 €		73 900 €		1 400 000 €	2 000 000 €	3 400 000 €
15	Subvention Département extension 2 CCVB	200 128 €	150 096 €		150 096 €				150 096 €
	Subvention DETR extension 2 CCVB	90 000 €	60 000 €		60 000 €				60 000 €
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	219 144 €							
18	Réhabilitation du château d'Apremont - phase 1			15 000 €	15 000 €				
	Subvention Région parking gare Bellevigny								
	Subventions TEPCV sur extension locaux et véhicules électriques								
	Participation du Département au fonds de soutien de la relance économique								
	Remboursement Région sur avance fonds de soutien de la relance économique	59 792 €		10 000 €	10 000 €				10 000 €
	Mutualisation informatique (remboursement des communes)	48 313 €	17 129 €	74 900 €	92 029 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	272 029 €
	Recettes diverses	184 026 €	7 690 €	117 943 €	125 633 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	425 633 €
	FCTVA	939 291 €		799 945 €	799 945 €	182 000 €	535 000 €	1 107 000 €	2 623 945 €
	Recettes totales attendues	3 011 288 €	767 775 €	1 017 788 €	1 785 563 €	342 000 €	2 095 000 €	3 267 000 €	7 474 563 €
	SOLDE A FINANCER	-4 448 965 €	-239 597 €	-5 745 900 €	-5 985 497 €	-2 673 100 €	-2 872 500 €	-5 189 700 €	-16 720 797 €

Opérations présentées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	Montant TTC de l'AP révisé	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Financement
AP2020-12	12 – Travaux de rénovation piscine d'Aizenay (chap. 23)	5 500 000 €	5 500 000 €	192 008,54 €	1 955 164,62 €	2 959 490,16 €	393 336,68 €				Subventions Région, Département et DSIL (1 965 800 €), FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2020-13	13 – Travaux piscine du Poiré sur Vie (chap. 20, 21 et 23)	8 500 000 €	8 500 000 €	- €	10 800 €	- €	50 000 €	50 000 €	2 700 000 €	5 689 200 €	DETR ou DSIL, FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2020-15	15 – Extension 2 du siège de la communauté de communes (chap. 23)	2 200 000 €	2 200 000 €	83 873,40 €	730 829,01 €	1 307 980,87 €	77 316,72 €				Subventions Région, Département et DETR (1 169 820 €), FCTVA, emprunt/autofinancement
AP2023-21	21 – Apport en numéraire Vie et Boulogne Energie	500 000 €	500 000 €				125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	Avance remboursable

Les recettes d'investissement

- ❖ Le virement de la section de fonctionnement pour **4 053 900 €**.
- ❖ Les amortissements pour **2 000 000 €** (Voir dépenses de fonctionnement).
- ❖ Les dotations, fonds divers et réserves pour **3 155 782 €**, dont 799 944 € de FCTVA, 100 000 € de reversement de taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones économiques intercommunales et 2 255 837,10 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat).
- ❖ Des subventions pour **783 589 €**, dont 750 646 de report 2022 correspondant principalement au solde des subventions pour la piscine d'Aizenay et l'extension de la CCVB.
- ❖ Le remboursement du fonds territorial Résilience par la Région pour **10 000 €**.
- ❖ La mutualisation informatique d'un montant de **92 029 €**, qui correspond au remboursement des communes sur la partie investissement.

Données financières et ratios :

	2020	2021	2022	2023	Moyenne nationale des CC de 30 000 à 50 000 hab. en 2021*
Epargne brute ou CAF brute	3 760 267 €	2 907 332 €	3 406 985 €	1 815 421 €	
Epargne nette ou CAF nette	3 686 775 €	2 830 683 €	3 227 840 €	1 548 421 €	
Fonds de roulement	5 271 100 €	5 438 200 €	4 437 076 €	0 €	
Encours de dette au 31 décembre	589 845 €	2 613 196 €	2 434 051 €	2 167 051 €	
Population INSEE au 1er janvier	44 582	45 120	45 576	46 207	
Ratio 1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	295,50 €	303,01 €	318,20 €	357,71 €	325,00 €
Ratio 2 - Produit des impositions directes / population (recettes hors fiscalité reversée)	286,82 €	259,75 €	172,11 €	110,61 €	185,00 €
Ratio 2 bis - Produit des impositions directes / population (ce ratio intègre les prélèvements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes)			63,97 €	5,48 €	54,00 €
Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	391,37 €	367,53 €	392,95 €	397,00 €	385,00 €
Ratio 4 - Dépenses d'équipement / population (Hors chap 204 - subventions d'équipement versées)	37,07 €	110,97 €	112,91 €	95,62 €	79,00 €
Ratio 5 - Encours de dette / population	13,23 €	57,92 €	53,41 €	46,90 €	197,00 €
Ratio 6 - DGF / population	41,14 €	39,53 €	37,90 €	36,36 €	52,00 €
Ratio 7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,20%	29,96%	31,09%	31,19%	42,70%
Ratio 8 - Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	<i>n'est plus calculé par la DGFIP</i>				
Ratio 9 - Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement dette)/RRF <i>plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée</i>	75,93%	82,91%	81,98%	91,56%	89,70%
Ratio 10 - Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement = taux d'équipement (hors chap 204 - subventions d'équipement versées)	9,47%	30,19%	28,73%	24,09%	20,40%
Ratio 11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	3,42%	15,76%	13,59%	11,81%	51,20%
*Source : www.collectivites-locales.gouv.fr - Etudes et statistiques locales - Les collectivités locales en chiffres 2022					
NB : la colonne 2023 est à prendre avec précaution puisqu'il ne s'agit que de prévisions					

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022
A Recettes courantes de fonctionnement	16 912 567	16 571 195	17 909 105	18 344 121
Variation en volumes (chaque année)	820 790	-341 372	1 337 910	930 459
Variation en %	5,1%	-2,0%	8,1%	5,3%
Impôts et taxes	12 786 960,00	11 719 971	12 634 895	12 919 300
dont Fiscalité directe	8 524 158	3 251 730	3 425 023	3 623 000
CVAE	2 893 646	2 852 955	2 751 833	
Autres fiscalités (Ifer, Tascom...)	1 342 886	1 138 095	1 368 760	1 138 300
FPIC	26 270	108 659		
Fraction de TVA		4 370 532	4 789 245	7 808 000
Taxe GEMAPI			300 034	350 000
Dotations et participations	2 571 080	3 551 029	3 772 354	3 920 140
DGF interco	911 476	878 827	842 429	801 000
DGF compensation	922 802	904 628	884 784	879 000
Compensations fiscales	359 256	1 497 013	1 588 931	1 699 300
Autres dotations & participations	377 546	270 561	456 210	540 840
Produit des services, du domaine	1 113 039	1 062 566	1 308 173	1 343 319
Autres produits de gestion courante	361 512	162 995	162 791	144 162
Atténuations de charges	79 976	74 634	30 892	17 200
B Dépenses de gestion	13 083 666	13 508 846	14 303 797	16 463 700
Variation en volumes (chaque année)	630 222	425 180	794 951	1 209 400
variation en %	5,1%	3,2%	5,9%	7,9%
Charges de personnel	3 714 929	4 096 438	4 509 057	5 155 900
Charges à caractère général	1 876 609	1 979 062	2 225 530	3 334 000
Atténuations de produits	5 815 217	5 677 854	5 428 724	5 358 000
dont FNGIR	70 866	70 866	70 866	71 000
Attributions de compensations	5 101 078	5 086 209	4 857 094	4 786 000
DSC	500 000	500 000	500 000	500 000
Divers	143 273	20 779	764	1 000
Autres charges de gestion courante	1 676 911	1 755 492	2 140 487	2 615 800
Droits d'utilisation - Informatique en nuage		218 078	446 806	332 660
Déficit budgets annexes	270 000	265 000	300 000	350 000
Indemnités et cotisations élus	179 002	181 166	184 552	201 500
Créances admises en non-valeur		4 140		5 000
Cotisation SDIS	602 708	610 418	624 167	650 400
Subventions aux ménages				470 940
Subventions aux associations	314 766	213 734	250 131	248 700
Autres participations, contributions syndicales et divers	310 435	262 956	334 831	356 600
C CAF (épargne de gestion) (A-B)	3 828 901	3 062 349	3 605 308	1 880 421
Intérêts de la dette	26 117	25 182	36 676	60 000
dont intérêts antérieurs	26 117	25 182	36 676	60 000
dont intérêts nouveaux				
Produits financiers	13	13	13	
Solde opérations exceptionnelles (hors cessions)	-42 530	-129 847	-161 660	-5 000
Produits exceptionnels (hors cessions)	21 764	8 092		
Charges exceptionnelles (hors cessions)	64 293	137 939	161 660	5 000
D Epargne brute ou CAF brute (CAF+solde opérations exceptionnelles-ir)	3 760 267	2 907 333	3 406 985	1 815 421
Remboursement du capital	73 492	76 649	179 145	267 000
dont capital antérieur	73 492	76 649	179 145	267 000
dont capital nouveau				
E Epargne disponible ou CAF nette (CAF brute-remboursement capital dette)	3 686 775	2 830 684	3 227 840	1 548 421
Amortissement	1 600 273	1 218 997	1 302 270	2 000 000
Reprises	255 161	34 867	35 363	41 000
Solde	1 345 111	1 184 130	1 266 908	1 959 000
F Résultat comptable de l'exercice (section de fonctionnement)	2 415 155	1 723 202	2 140 078	-143 573
G Dépenses d'investissement	3 588 484	6 779 097	7 460 252	7 771 060
Subventions équipement aux communes	1 427 400	1 282 437	1 878 086	2 620 055
Très haut débit	197 537	395 073	395 073	395 100
Immobilisations incorporelles (hors opérations)	27 172	14 001	12 267	71 152
PLUIH et PLU	64 788	56 320	43 414	130 000
Etude site Charpentes Fournier				220 000
Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes				182 500
Abonnement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)	90 000	92 409	39 235	20 000
Immobilisations corporelles (hors opérations)	126 824	359 315	470 794	594 649
Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investisse	44 115	78 068	48 313	92 209
Travaux locaux secours catholique Le Poiré	44 523			
Local de stockage 2				520 000
Réfection pataugeoire piscine de Maché				150 000
Travaux divers voirie	279 930	1 040 225	283 482	374 304
Autres investissements (hors opérations)		40 517	2 000	425 618
Reversement FCTVA suite cessions		1 169		10 000
Opérations	714 304	3 413 148	4 287 588	1 965 653
11 - Mise aux normes des piscines	243 684	176 488	507	50 000
12 - Rénovation piscine d'Aizenay	192 009	1 955 165	2 959 490	393 337
13 - Construction piscine Le Poiré		10 800		50 000
15 - Extension 2 siège CCVB	83 873	730 829	1 307 981	77 317
16 - Réhabilitation OT Aizenay	42 559	515 964	13 573	
18 - Réhabilitation du château d'Apremont - Phase 1	15 858	7 625		90 000
19 - Rénovation bâtiment Cicadelle Aizenay	129 696	14 531	60	
20 - Nouveau bâtiment Jardins de l'Aumônerie			5 977	1 230 000
21 - Apport en numéraire Vie et Bourgogne Energie				125 000
H Recettes d'investissement	1 125 974	2 012 013	3 231 288	1 785 563
FCTVA	141 550	740 572	939 291	799 945
Dotations et subventions	35 467	1 015 683	1 779 866	757 956
Autres recettes d'investissement	948 957	255 759	292 131	227 662
Remboursement avance de trésorerie Vendée Expansion			220 000	
I Besoin de financement (G-H)	2 462 510	4 767 084	4 228 965	5 985 497
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 810 957	1 165 050	507 437	2 255 837
Emprunts nouveaux		2 100 000		
Dépenses exceptionnelles liées aux cessions				
Recettes exceptionnelles liées aux cessions	300 000	3 500		
J Résultat comptable de l'exercice (section d'investissement)	1 133 796	-391 052	-2 633 765	-2 037 660
K Résultat cumulé de l'exercice	3 548 952	1 332 150	-493 688	-2 181 239
L Variation du fonds de roulement	1 737 994	167 100	-1 001 124	-4 437 076
fonds de roulement initial	3 533 106	5 271 100	5 438 199	4 437 076
M Fonds de roulement net global	5 271 100	5 438 199	4 437 076	-0
fonds de roulement de fonctionnement (en jours)	147,0	146,9	113,2	0,0
Encours existant au 1er janvier	663 337	589 845	2 613 196	2 434 051
Encours avec nouveaux emprunts au 31/12	589 845	2 613 196	2 434 051	2 167 051
Population	44 582	45 120	45 576	46 207
Encours par hab.	13	58	53	47
Annuité de la dette	99 609	101 831	215 821	327 000
Solvabilité ou capacité de désendettement (exprimé en année)	0,16	0,90	0,71	1,19
Taux d'endettement	3,42%	15,76%	13,59%	11,81%

En colonnes BP, les résultats indiqués ne tiennent pas compte des inscriptions budgétaires en virement pour l'équilibre du budget (ces lignes ne se réalisent pas).

= excédent global de clôture (en BP, il est 0 puisque le budget est présenté en équilibre)

= nombre de jours où il est possible de payer les charges de gestion courantes sans nouvelles ressources

si < à 8, bonne situation financière
= dette/recettes réelles de fonctionnement; ce ratio mesure la charge de la dette de la CC relativement à sa richesse

II.2. Budget Annexe Zones Communautaires (transposé en M57 au 1^{er} janvier 2023)

La section de fonctionnement s'équilibre à 7 610 600 €.

La section d'investissement s'équilibre à 8 464 300 €.

Les dépenses

Elles concernent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- ❖ Les achats de terrains et les frais d'actes pour **760 000 €**.

Ce montant correspond à l'achat de divers terrains pour l'extension des zones existantes et notamment le rachat du foncier de la concession Vendée Expansion sur Vie Atlantique Sud.

- ❖ Les frais d'études et d'aménagement pour **1 587 190 €**, dont 693 132 € de report 2022.

Est principalement prévue la poursuite des travaux sur les zones en cours, avec notamment la desserte de la zone Espace Vie Atlantique Sud à Aizenay.

- ❖ Les remboursements d'emprunts pour **135 082 €** (capital et intérêts).

- ❖ Le report du déficit 2022 pour **2 630 417,55 €**.

Les recettes

Elles proviennent principalement (hors écritures d'ordre et de stocks) :

- ❖ De la vente de terrains aménagés pour **1 878 752 €** dont 154 119 € de report 2022.

- ❖ D'un emprunt d'équilibre à hauteur de **3 247 900 €**.

II.3. Budget Annexe Bâtiments Economiques (transposé en M57 au 1^{er} janvier 2023)

La section de fonctionnement s'équilibre à 454 000 €.

Une somme de 15 000 € est inscrite en provision pour dépréciation. Elle concerne les éventuels impayés de loyers en cas de redressement ou de liquidation judiciaire des entreprises locataires.

La section de fonctionnement est financée par les loyers des pépinières, des ateliers-relais et des locaux commerciaux.

L'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élève à 146 770,49 €.

La section d'investissement s'équilibre à 950 300 €.

Outre le remboursement des emprunts pour un montant de 200 000 €, l'acquisition et l'aménagement des locaux de la gare de Bellevigny pour la création de bureaux partagés tiers lieux sont également prévus pour 690 000 € (acquisition, étude et travaux). Il n'est pas prévu d'emprunt pour financer ce projet puisque la vente de l'Espace St Jacques en 2022 a permis de dégager un excédent. Ce projet devrait également être subventionné par la Région à hauteur de 300 000 €.

L'excédent d'investissement 2022 reporté s'élève à 285 182,65 €.

II.4. Budget Annexe Office de Tourisme (transposé en M57 au 1^{er} janvier 2023)

La section de fonctionnement s'équilibre à 513 300 €.

Les principales dépenses de fonctionnement proviennent des animations et autres prestations de service pour 55 228 €, de l'achat de petit équipement (24 667 €), des encarts publicitaires et autres frais de communication (28 200 €), de la reconstitution du stock des boutiques (12 500 €) mais surtout des charges de personnel (316 300 €) pour les permanents et les saisonniers, avec le poste de la responsable sur une année complète et le poste de médiateur culturel.

Ce budget est subventionné par le Budget Général à hauteur de 350 000 €. Il est également financé par les entrées et ventes de produits au château d'Apremont et à l'office de tourisme d'Aizenay (79 658 €), ainsi que par la taxe de séjour (48 000 €). L'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élève à 35 641,68 €.

La section d'investissement s'équilibre à 14 400 €.

Les investissements concernent l'achat de matériel informatique, de matériel de bureau, mobilier et divers. Les investissements prévus sur les bâtiments (réhabilitation du château d'Apremont), ainsi que les charges d'entretien et de gestion y afférentes sont pris en charge directement sur le Budget Général. L'excédent d'investissement 2022 reporté s'élève à 168,31 €.

II.5. Budget Annexe Ordures Ménagères

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 5 016 600 €.

Les dépenses de fonctionnement

Elles concernent principalement :

- ❖ Les charges à caractère général pour **1 867 500 €** dont :
 - Les contrats de prestation (VEOLIA) pour 1 507 600 €
 - La fourniture des sacs jaunes et autres matériels pour 122 610 €
 - L'entretien des bâtiments et des espaces verts pour 27 900 €
 - La maintenance des différentes installations (alarmes, barrières, portails...) pour 17 450 €
 - Les frais de télécommunication pour 26 250 € avec notamment les abonnements internet data mobile pour les colonnes enterrées
 - Le remboursement des charges de structure au Budget Général pour 25 000 €.

❖ Les charges de personnel pour **652 300 €** dont 500 000 € pour le remboursement des frais de personnel au Budget Général de la CCVB et 152 000 € pour le remboursement des frais de personnel extérieur (communes pour notamment l'entretien des points tri, Tremplin pour intérim).

❖ Les autres charges de gestion courante pour **1 851 800 €** :

Il s'agit essentiellement :

- Des cotisations Trivalis pour le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et des déchèteries, le financement des équipements de traitement et les charges de structures : 1 700 000 €
- Des créances admises en non-valeur ou éteintes : 130 000 €
- L'hébergement et la maintenance du logiciel de facturation Tradim et un module supplémentaire pour la numérotation des sacs jaunes : 21 800 €.

❖ Des dépenses imprévues pour **50 000 €**.

❖ Le virement à la section d'investissement pour **185 000 €**.

❖ Les amortissements pour **350 000 €**. On retrouve ce montant en recettes d'investissement.

❖ Les charges financières et charges exceptionnelles pour **60 000 €**.

Les recettes de fonctionnement

❖ Il s'agit essentiellement des redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères pour **4 300 000 €**. Les tarifs de la redevance incitative augmentent de 7% en moyenne pour faire face à la hausse des charges (cotisation Trivalis et collecte des déchets notamment) et pour financer les investissements à venir. Pour rappel, la redevance incitative est composée :

- **D'une part fixe annuelle** (abonnement au service) qui varie en fonction du volume du bac d'ordures ménagères. Cette partie permet de couvrir le financement des charges fixes indépendantes du tonnage de collecte d'ordures ménagères collecté. Cette part comprend 6 levées du conteneur ou 15 ouvertures de tambours des colonnes enterrées. Elle comprend également l'accès gratuit aux déchèteries du territoire sans limitation du nombre de passages ainsi que la collecte des sacs jaunes.
- **D'une part variable** qui varie en fonction du volume du bac à ordures ménagères. Elle comptabilise les levées ou ouvertures de tambours supplémentaires ainsi que les ouvertures de tambour pour les apports occasionnels.

❖ L'excédent 2022 reporté pour **679 585,61 €**.

Section d'investissement

Elle s'équilibre à **2 949 500 €**.

Les dépenses d'investissement

Elles concernent principalement :

❖ Des dépenses imprévues pour **50 000 €**.

❖ Le remboursement d'emprunt pour la déchèterie de St Paul et un éventuel emprunt pour la nouvelle déchèterie d'Aizenay à hauteur de **40 000 €**.

❖ Des immobilisations incorporelles pour **225 000 €** correspondant à l'étude pour la nouvelle déchèterie d'Aizenay et une étude sur l'aménagement des déchèteries du territoire.

❖ Des acquisitions d'immobilisations pour un montant de **351 500 €**, dont les colonnes aériennes et enterrées, les bacs OM, les composteurs (170 000 €), l'achat de 2 télescopiques (156 000 €) et divers matériels.

- Des travaux pour **2 097 000 €** pour la nouvelle déchèterie d'Aizenay. Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme – crédits de paiement.

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Financement
AP2022-OM01	OM01 - Construction nouvelle déchèterie Aizenay (chap. 20, 21 et 23)	2 500 000 €	328 906,25 €	2 171 093,75 €		Subvention DETR (300 000 €), FCTVA, emprunt/autofinancement

Les recettes d'investissement

Elles concernent les postes suivants :

❖ Le report de l'excédent d'investissement 2022 pour **851 863,60 €**.

❖ Le virement de la section de fonctionnement pour **185 000 €**.

❖ Les amortissements pour **350 000 €**.

❖ Le FCTVA pour **295 636 €**.

❖ Une subvention sur les travaux de la déchèterie d'Aizenay de **300 000 €**

❖ Un emprunt d'équilibre pour **822 000 €**.

II.5. Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **224 100 €**.

L'exercice 2022 se solde par un excédent de 24 056,12 €.

En 2023, les charges de personnel seront impactées à hauteur d'environ 80% (contre 50% en 2022) et les frais de structure à 100%.

Les tarifs 2023 n'augmentent pas par rapport à 2022.

Par ailleurs, la convention signée avec Vendée Eau en 2020 pour subventionner la réhabilitation d'installations ANC se trouvant sur le périmètre de protection de la retenue d'Apremont se poursuit en 2023. La communauté de communes encaissera les subventions versées par Vendée Eau puis les reversera aux particuliers ou entreprises éligibles. Il s'agit donc d'une opération pour compte de tiers retracée comptablement en **investissement pour un montant global de 63 750 €**.